

Vendredi 18 OCTOBRE 2019

Obs n°1 Demande du 29/11  
M. BARRERE Jean-Parc

Je demande que soit maintenu en zone VB la partie des parcelles K.103 telle que prévue au plan soumis à l'enquête.

Le refus de dérogation avancé par le préfet n'est pas fondé; les constructions voisines (et arbres) ont entamé déjà le potentiel agricole de cette parcelle.

Le CCHB doit maintenir son projet actuel


Obs n°2  
M. CAPARROI Philippe.

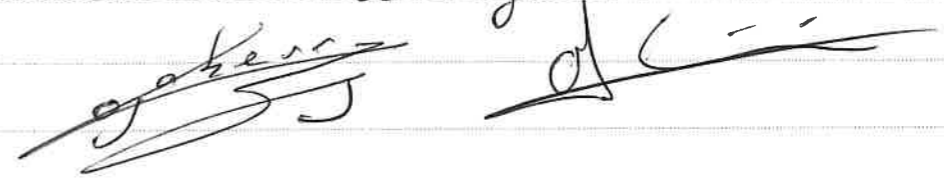
Même demande que M. Barrere pour la parcelle AH 102 qui possède 3 CV en cours de validité (délivrés en mars 2013).

La partie VB contestée par le préfet (refus de dérogation) est située entre 3 parcelles déjà construites et la classer en zone A constituerait une enclave et une source de nuisances.

Construire les parcelles 102 et 103 irait dans le sens de la densification.



Nous demandons que le classement des parcelles 134 et 135 en zone N n'empêche pas la réalisation de notre projet de minigolf sur ces parcelles. Le projet n'altèrera en effet en rien le caractère naturel de la zone.


Obs n°4  
M<sup>me</sup> TETART

Je demande que la partie Sud de la parcelle AL 297 (actuellement projetée en zone N) soit classée en VB pour autoriser la construction pour mes enfants.


Obs n°5  
M. FOURCADE Jean

Je demande que la zone projetée VB de la parcelle AB 312 soit prolongée jusqu'au talus. L'aire de retournement que j'ai réalisée permet la construction sur cette parcelle.


Obs n°6  
M. FOURCADE Jean

Je demande que la partie de la parcelle AK 388 qui joint la parcelle AB 315 soit classée en zone VA ou VB. Il s'agit de l'enclos d'une construction ancienne située sur les parcelles AK 40 et 41. Son classement en zone A constituerait une enclave dans le village.